

*NOUVELLE VILLE*

# ÉLECTIONS Shawinigan

**25 novembre 2001**

Grand-Mère  
Shawinigan  
Shawinigan-Sud  
Lac-à-la-Tortue  
Saint-Georges  
Saint-Gérard-des-Laurentides  
Saint-Jean-des-Piles

Photographe BANQUE PHOTO MAURICIE

une Shawinigan  
**force** 2002  
**nouvelle!**

**l'hebdo**

UN HERDO  
**transcontinental**

Cahier d'information  
**OFFICIEL**  
du Comité de transition  
de la Ville de Shawinigan  
**à conserver!**

## LE COMITÉ DE TRANSITION DE LA VILLE DE SHAWINIGAN

Le comité de transition de la Ville de Shawinigan est présidé par Me Dennis Pakenham. Avocat depuis trente ans, il détient une vaste expérience du monde municipal ayant œuvré presque exclusivement dans ce domaine. Il est fonctionnaire au Ministère des Affaires municipales et de la Métropole. Il a également agi à titre de conciliateur dans le dossier du regroupement à Trois-Rivières.

### FONT PARTIE DU COMITÉ :

Madame Pauline Bélanger-Daneault a été conseillère municipale à la Ville de Grand-Mère de 1994 à 1998. De par sa formation et son implication, elle est étroitement liée au développement social et culturel dans la région depuis plusieurs années.

Monsieur Jean-Claude Doucet, retraité a été président et propriétaire de Béton St-Maurice inc. de 1977 à 1990 et de Béton du Cap inc. de 1979 à 1990. Il a occupé le poste d'ingénieur-gérant à la Ville de Shawinigan-Sud de 1975 à 1977 et il fut ingénieur pour la Ville de Québec de 1970 à 1975.

Monsieur Jean-Yves Laforest possède un baccalauréat en éducation physique. Il a présidé le conseil provisoire créé lors de la fusion des commissions scolaires ayant donné naissance à la Commission scolaire de l'Énergie, dont il est actuellement le président. Il est coordonnateur du service de pédopsychiatrie du Centre hospitalier régional de Trois-Rivières.

Monsieur Gaétan Trépanier a fait des études de baccalauréats en sciences pures et appliquées et de maîtrise en relations industrielles. Il se spécialise en relations de travail et en développement organisationnel depuis 1979.

Monsieur Denis Simard assume la fonction de secrétaire du comité de transition. Monsieur Simard est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires et membre de l'Ordre des comptables en management accrédité du Québec. Il est impliqué dans des dossiers de regroupements municipaux depuis quelques années puisqu'il est agent de recherche au ministère des Affaires municipales et de la Métropole à Trois-Rivières.



Entourant le président du comité, Me Dennis Pakenham, on reconnaît en partant de la gauche: Mme Pauline Bélanger Daneault, M. Jean-Claude Doucet, M. Jean-Yves Laforest, M. Denis Simard et M. Gaétan Trépanier. (Photo L'Hebdo/Marie Eve Velllette)

### CRÉATION DE SOUS-COMITÉS

Pour répondre aux exigences de son mandat, le comité de transition a procédé à la formation des sous-comités suivants :

Le sous-comité finances et fiscalité municipale est dirigé par Messieurs Jean-Claude Doucet et Jean-Yves Laforest.

Le sous-comité structure organisationnelle et relations de travail est dirigé par Messieurs Gaétan Trépanier et Jean-Yves Laforest.

Le sous-comité élections municipales est dirigé par Me Dennis Pakenham assisté de Monsieur Jean-Yves Laforest.

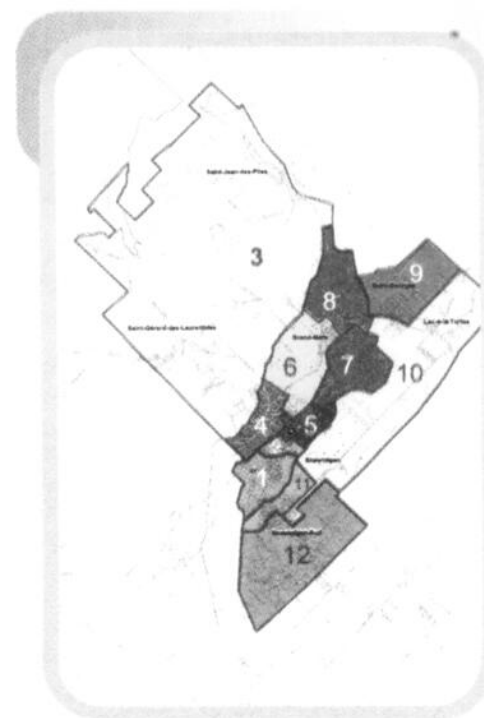
Le sous-comité communications et relations avec les organismes est sous la responsabilité de Madame Pauline B.-Daneault et de Me Dennis Pakenham.

Les responsables des sous-comités travaillent en étroite collaboration avec les sept municipalités visées par le regroupement. Que ce soit au niveau des maires, des directeurs-généraux, des trésoriers, des secrétaires-trésoriers, des greffiers ou des directeurs de services, tous sont mis à contribution selon leur expertise.

# UNE NOUVELLE VILLE VERRA LE JOUR LE 1<sup>er</sup> JANVIER 2002

Elle succédera aux sept municipalités suivantes :

- Grand-Mère
- Shawinigan
- Shawinigan-Sud
- Lac-à-la-Tortue
- Saint-Georges
- Saint-Gérard-des-Laurentides
- Saint-Jean-des-Piles



**Les conseils des municipalités actuels restent en place jusqu'au 31 décembre 2001.  
Des élections auront lieu le 25 novembre pour élire un maire et douze conseillers.**

## MOT DU PRÉSIDENT

Les débats ayant eu cours concernant les regroupements municipaux au Centre de la Mauricie sont maintenant terminés. En effet, le Conseil des ministres du gouvernement du Québec a décidé, le 5 septembre dernier, qu'il y aura une nouvelle Ville de Shawinigan.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002, la nouvelle ville succédera aux villes actuelles de Shawinigan, de Shawinigan-Sud, de Grand-Mère, aux paroisses de Saint-Gérard-des-Laurentides et de Saint-Jean-des-Piles, au Village de Saint-Georges ainsi qu'à la Municipalité de Lac-à-la-Tortue.

Il est important de souligner que cette décision se colle à la démarche de réorganisation municipale entreprise par le gouvernement du Québec depuis les deux dernières années. Le processus, orchestré par la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, Madame Louise Harel, a permis à toutes les municipalités de s'exprimer sur les modalités optimales du regroupement dans le meilleur intérêt de leurs citoyens.

Afin d'aider les administrations municipales actuelles à mettre en place les modalités permettant le passage harmonieux de sept administrations vers un seul centre de décisions, le gouvernement a confié cette délicate mission à un Comité de transition. Il s'agit d'un comité formé de personnes ayant des compétences pertinentes qui n'ont aucun lien avec les administrations municipales actuelles. Toutefois, l'expertise des élus en place ainsi que celle des hauts fonctionnaires des municipalités sont des données essentielles au bon déroulement des travaux. C'est pourquoi les différents sous-comités mis sur pied par le Comité de transition accordent une place très importante aux administrateurs des sept municipalités.

Le Comité de transition doit également, au cours de son mandat, fournir aux citoyennes et aux citoyens tous les renseignements leur permettant d'être bien informés du déroulement de ses travaux. La parution de ce cahier spécial s'inscrit donc dans ce volet particulier d'information.

• Me Dennis Pakenham

Président



**Me Dennis Pakenham, président du  
Comité de transition de la ville de  
Shawinigan.** (Photo L'Hebdo/Hugo Lemay)

## LE MANDAT DU COMITÉ DE TRANSITION

### CONSULTATION DES MUNICIPALITÉS

- Former un comité consultatif composé de tous les maires.

### ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

- Autoriser ou approuver les engagements financiers des municipalités lorsqu'ils excèdent le 31 décembre 2001.
- Autoriser la conclusion ou la modification de toute convention collective ou contrat de travail.

### ÉLECTION MUNICIPALE

- Engager et rémunérer le personnel électoral.
- Assumer les pouvoirs et responsabilités d'un conseil municipal en matières d'élections.

### RELATIONS DE TRAVAIL

- Étudier les circonstances de l'engagement de fonctionnaires et d'employés après le 13 septembre 2001.
- S'entendre avec l'ensemble des syndicats sur les modalités relatives à l'intégration des salariés à titre de membre du personnel de la ville.
- Élaborer tout plan relatif à l'intégration des fonctionnaires et employés qui ne sont pas membres d'un syndicat.

### ORGANISATION DE LA FUTURE VILLE

- Élaborer un plan d'organisation (organigramme) des différents services de la nouvelle ville.
- Peut nommer le directeur général, le greffier et le trésorier, de la nouvelle ville.
- Nommer les autres directeurs de service.

### BUDGET

- Dresser le budget du premier exercice financier.

### ORGANISMES

- Établir des contacts avec les différents organismes pour connaître leur point de vue en rapport avec leur fonctionnement actuel.

Dans une restructuration municipale comme celle-ci, il va de soi que des questionnements peuvent surgir tant au sein des employés que de la population.

Le comité de transition met tout en œuvre pour transmettre l'information au fur et à mesure que les travaux avancent. Pour y arriver, divers moyens sont utilisés :

- entrevues dans les différents médias;
- distribution du guide de l'électeur en vue des élections qui se dérouleront le dimanche 25 novembre prochain;
- le cahier spécial d'information que vous recevez aujourd'hui distribué dans plus de 30 000 foyers.

Comme vous pouvez le constater, votre information nous tient à cœur et si d'autres renseignements vous étaient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous à nos bureaux situés au :

444, 5e Rue, 2e étage, local 210, Shawinigan (Québec)

G9A 1E6 Le numéro de téléphone est le 537-4450 et notre adresse courriel :

info@transitionsshawinigan.org



Les contribuables sont protégés par la loi; les coûts reliés directement à la fusion ne pourront pas engendrer des augmentations de taxes supérieures à 5% par année. (Photo

L'Hebdo/Bernard Lepage)

## LES TAXES MUNICIPALES?

Le sous-comité finances et fiscalité prépare actuellement le budget de l'An 1 de la nouvelle ville de Shawinigan. Ce travail est fait en étroite collaboration avec les sept municipalités fusionnées.

Le comité de transition a comme objectif de maintenir le niveau de taxes le plus bas possible. À cet égard, les contribuables sont protégés par la loi; les coûts reliés directement à la fusion ne pourront pas engendrer des augmentations de taxes supérieures à 5% par année.

Le gouvernement du Québec, par son programmespécifique de support aux municipalités qui se fusionnent (PAFREM), versera un montant de 2 662 100 \$ payable en 5 versements annuels égaux, à la nouvelle ville de Shawinigan. Associée aux économies d'échelle reliées au regroupement, cette subvention permettra de maintenir un taux de taxe avantageux pour tous les citoyens.

Le budget 2002 préparé par le comité sera par la suite soumis au futur conseil de ville nouvellement élu, pour adoption avec ou sans modification.

## Une force nouvelle



Dans l'équipe qui organise la tenue de ces premières élections on retrouve, à l'avant-plan, MM. Alain Robillard, de la firme PG, René Deschênes, adjoint au président des élections (finances) et Marc Forest, secrétaire d'élections. Ils sont entourés de Mme Colette Chrétien, responsable de la salsie, M. Normand Cloutier, responsable de l'informatique, Mme Jocelyne Gélina, réceptionniste, M. Jacques Gélina, adjoint au président (opérations), M. Jean-Claude Thibeault, président et M. Bernard Raymond, responsable des communications et matériel. (Photo L'Hebdo/Hugo Lemay)

### QUI PEUT VOTER?

Seul les personnes inscrites sur la liste électorale de la nouvelle ville de Shawinigan seront admissibles à voter à l'élection du 25 novembre 2001.

POUR ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE ÉLECTORALE, TOUTE PERSONNE DOIT, LE 11 OCTOBRE 2001, AVOIR LA QUALITÉ D'ÉLECTEUR, SOIT :

- être majeure: (18 ans ou plus)
- être de citoyenneté canadienne;
- ne pas être en curatelle ni dans un cas d'incapacité de voter prévu par la loi.

REMPLIR L'UNE DES DEUX CONDITIONS SUIVANTES LE 11 OCTOBRE 2001 :

- être domicilié sur le territoire de la nouvelle ville de Shawinigan et, depuis au moins six mois, au Québec;

ou

- être, depuis au moins douze mois, soit :
  - le propriétaire d'un immeuble
  - l'occupant d'un lieu d'affaires situé sur le territoire de la municipalité.
- Être inscrit sur la liste électorale :

Notez bien : si votre nom n'apparaît pas sur la liste électorale déposée après la période de révision, vous ne pourrez voter. Aucune autre démarche ne pourra vous conférer le droit de vote le 25 novembre.

### LE BUREAU DU PRÉSIDENT DES ÉLECTIONS

Le bureau du Président des élections pour le scrutin du 25 novembre 2001 est établi au :

2783 Avenue Saint-Alexis  
Shawinigan, P.Q., G9N 2Z6  
Téléphone : (819) 539-4661  
Télécopieur : (819) 539-1171

Courriel : vshawinigan@qc.aira.com

Personnel :

- président : M. Jean-Claude Thibeault
- adjoint au président : M. Jacques Gélina
- secrétaire : M. Marc Forest
- trésorier : M. René Deschênes

Heures d'ouvertures:

le bureau du Président des élections est ouvert du lundi au vendredi de 9h à midi et de 13h à 17h.

### UN VOTE «ÉLECTRONIQUE»

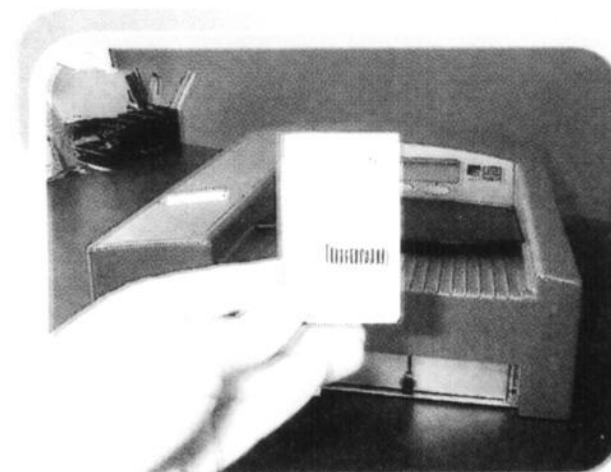
Pour cette première élection de la nouvelle Ville de Shawinigan, nous utiliserons l'urne électronique.

Ce système n'est pas bien différent des élections traditionnelles; c'est même plus simple et plus rapide.

- 1) Comme auparavant, vous aurez un bulletin de vote et devrez utiliser le stylo fourni par le scrutateur.
- 2) Une fois, votre vote exprimé, il vous suffira de placer votre bulletin dans une chemise de confidentialité...
- 3) Et de l'insérer dans l'urne électronique.

Des démonstrations sont prévues dans différents endroits afin de vous expliquer cette nouvelle procédure très facile à utiliser.

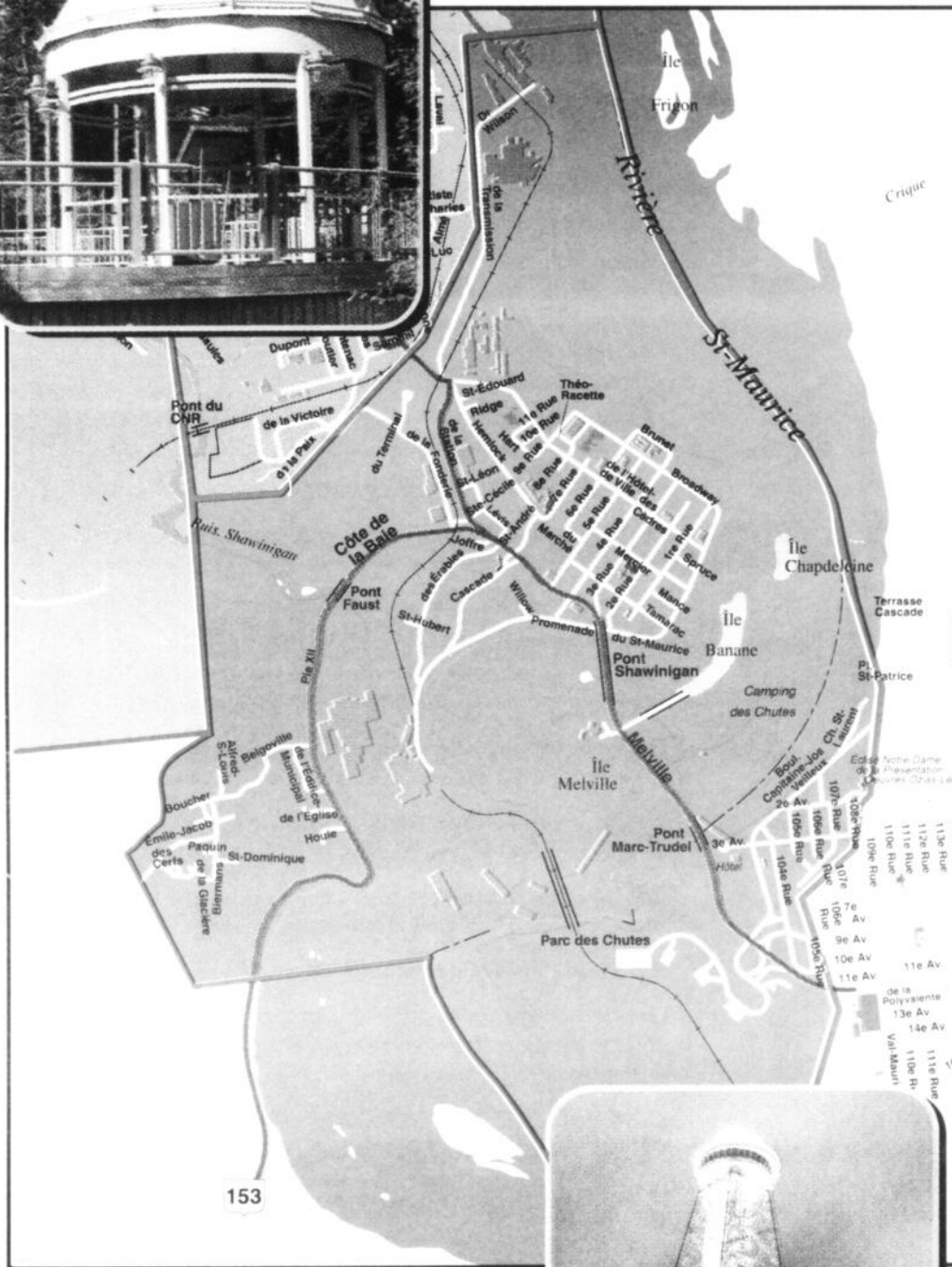
GRÂCE À CETTE TECHNOLOGIE, LES RÉSULTATS SERONT CONNUS BEAUCOUP PLUS RAPIDEMENT



Promenade du Capitaine



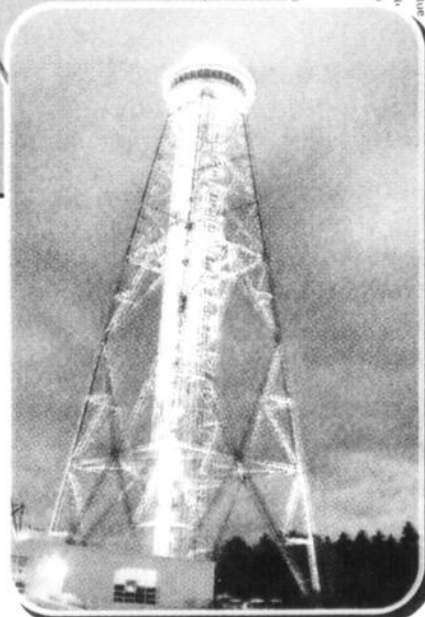
### District 1



### District 1

#### Shawinigan

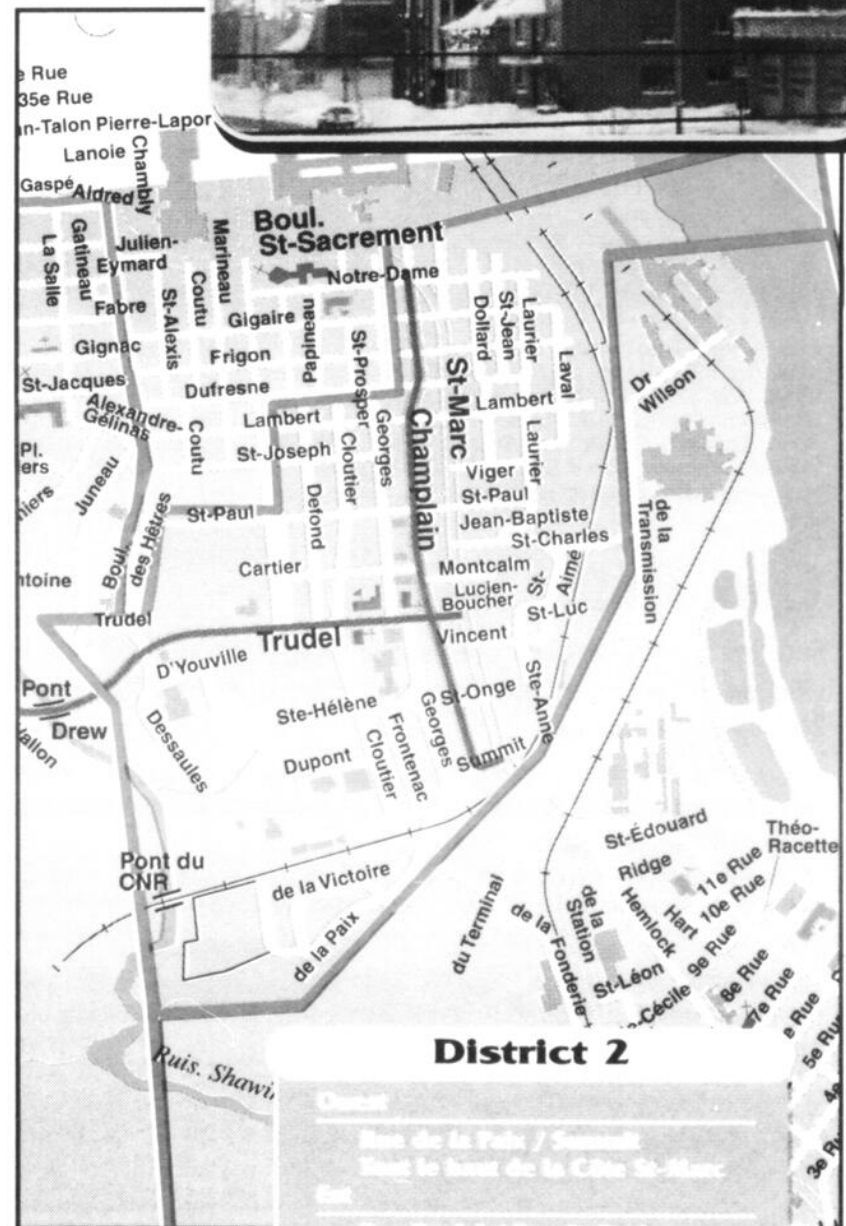
Ras de la ville  
Bale Shawinigan  
Tout le secteur au nord de la Côte  
St-Marc



Tour de la Cité  
de l'énergie

Caserne Incendies Avenue Champlain

### District 2

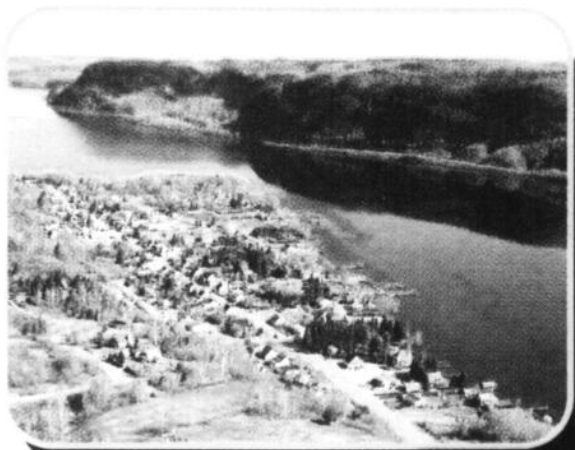


### District 2

Ras de la ville / Summit  
Tout le secteur au nord de la Côte  
St-Marc

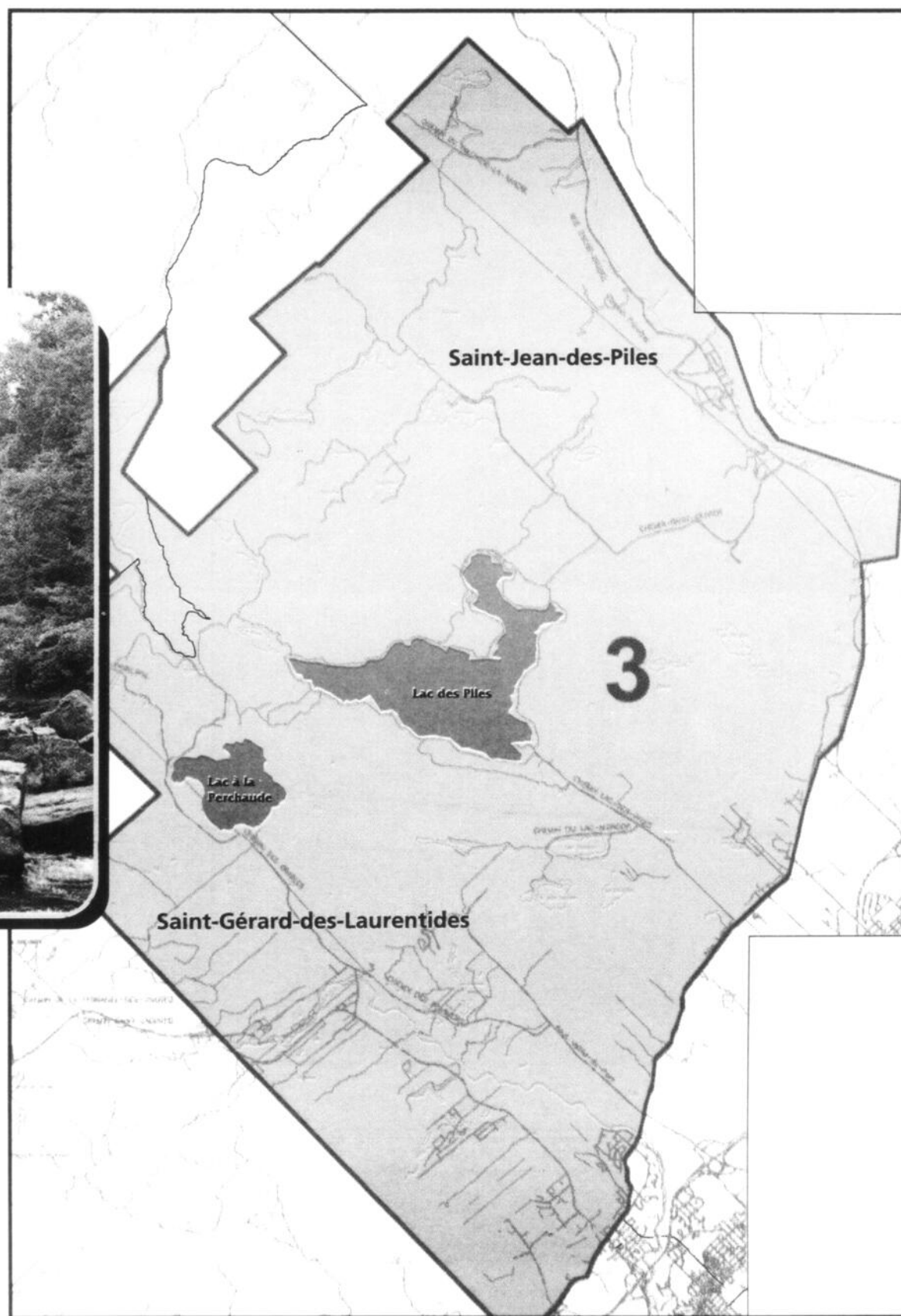
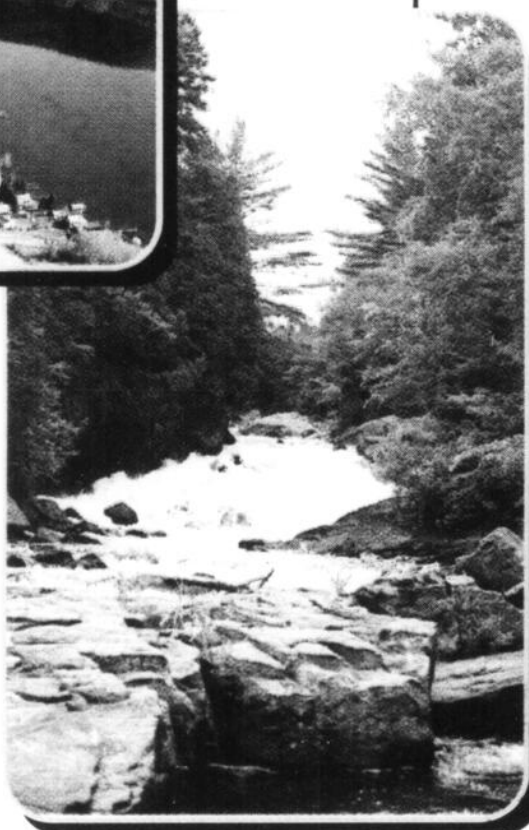
# Une force nouvelle

## District 3



Vue aérienne de Saint-Jean-des-Piles

Les chutes à Pellerin situées derrière l'église de Saint-Gérard-des-Laurentides (Photo L'Hebdo/Bernard Lepage)



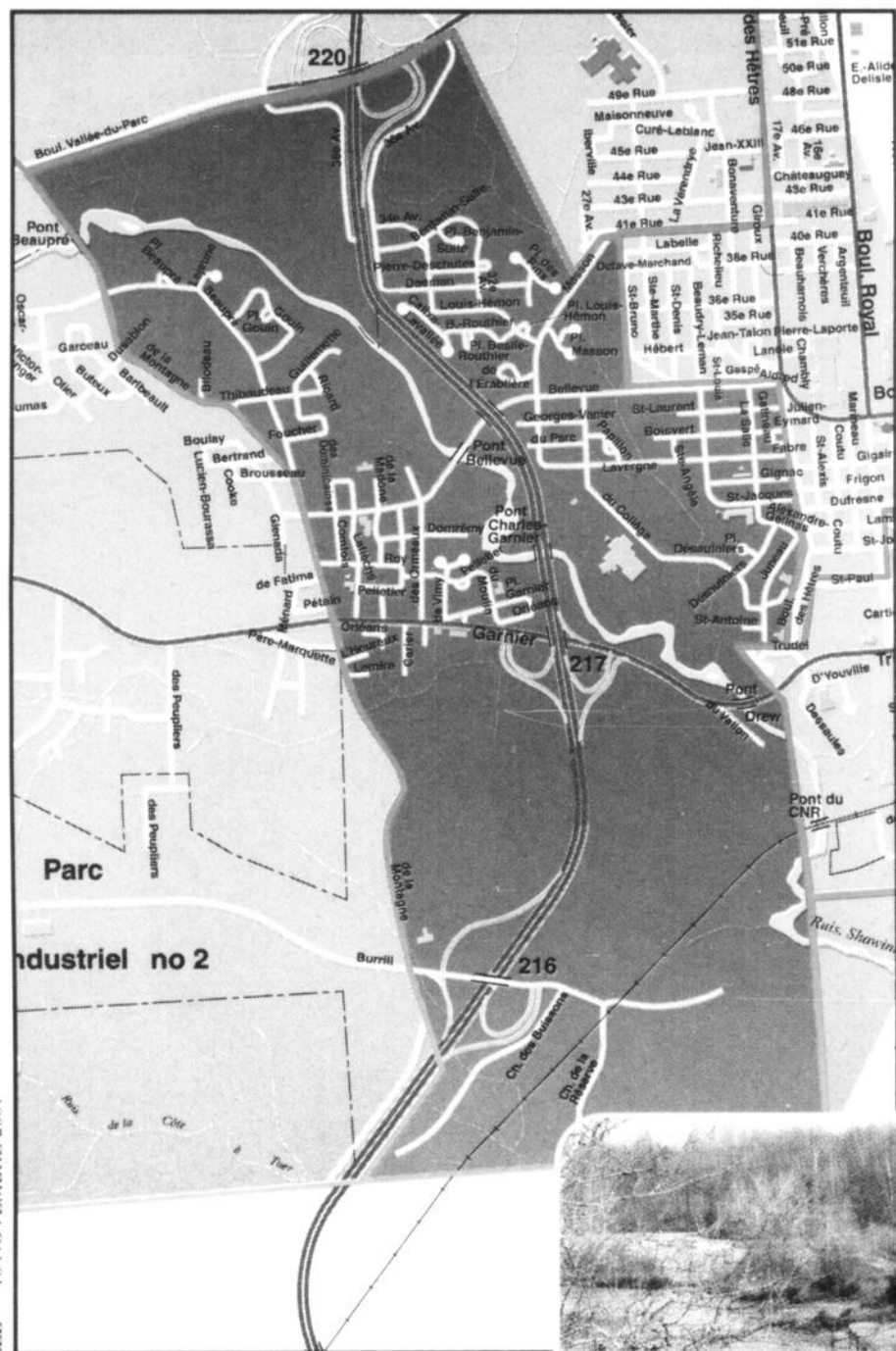
### District 3

- Saint-Gérard-des-Laurentides
- Saint-Jean-des-Piles
- Rue de la Montagne (impair) et tout ce qui est au Nord
- 30e Avenue (paire) et impaire de 63 à 390 et tout ce qui est au Nord

### ÉCONOMIES D'ÉCHELLE

La fusion des municipalités permettra de maximiser l'utilisation des ressources humaines, matérielles et financières. Une structure administrative allégée et réorganisée en fonction d'une ville de 54 376 habitants, amènera rapidement des économies récurrentes pour la nouvelle ville. Les bibliothèques, les arénas, les diverses infrastructures de loisirs ainsi que les équipements destinés au service des travaux publics ou de la sécurité publique par exemple, pourront dorénavant être utilisés en complémentarité. L'objectif d'offrir des services de qualité aux citoyens, au coût le plus bas possible pourra être atteint par une utilisation optimale des équipements et des ressources existantes.

**District 4**



**District 4**

Ouest

Chemin de la Réserve

Est

Rue Bellevue (1853 à 4193) et  
(2860 à 4192)  
Boul. Biermans & Vallée du Parc  
Nord

Rue de la Montagne (pairs)

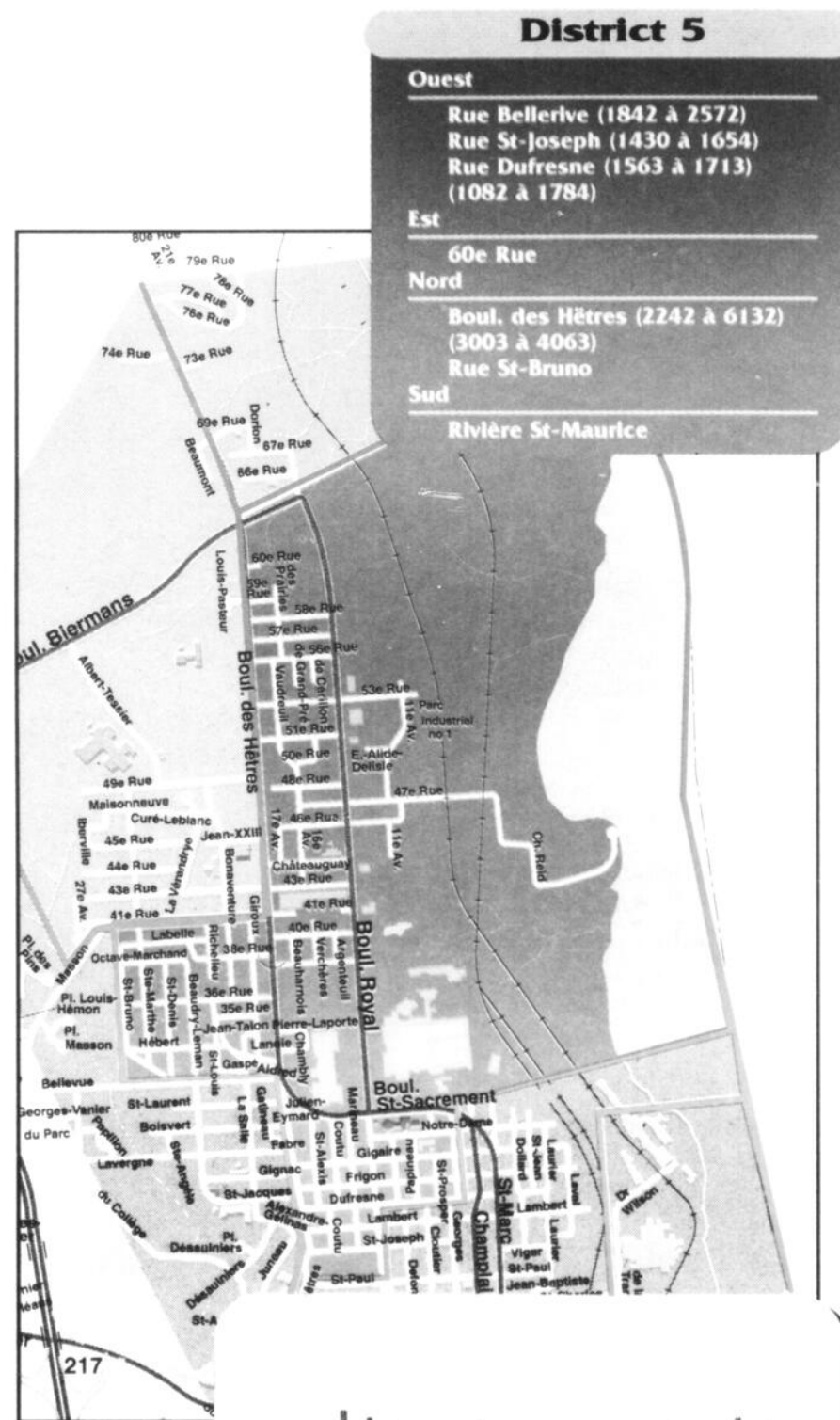
Sud

Boulevard des Hêtres (non inclus)



Chutes Drew

**District 5**



**District 5**

Ouest

Rue Bellerive (1842 à 2572)  
Rue St-Joseph (1430 à 1654)  
Rue Dufresne (1563 à 1713)  
(1082 à 1784)

Est

60e Rue

Nord

Boul. des Hêtres (2242 à 6132)  
(3003 à 4063)  
Rue St-Bruno

Sud

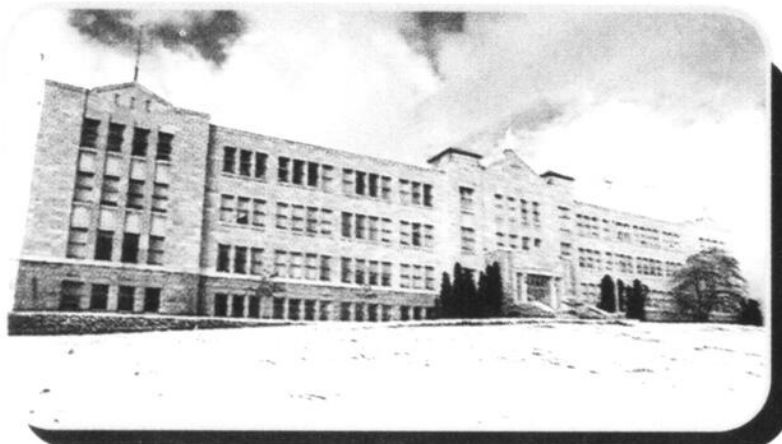
Rivière St-Maurice



Usine Shawinigan d'Alcan. (Photo L'Hebdo)

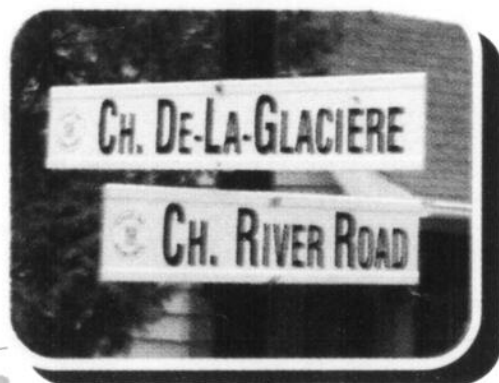
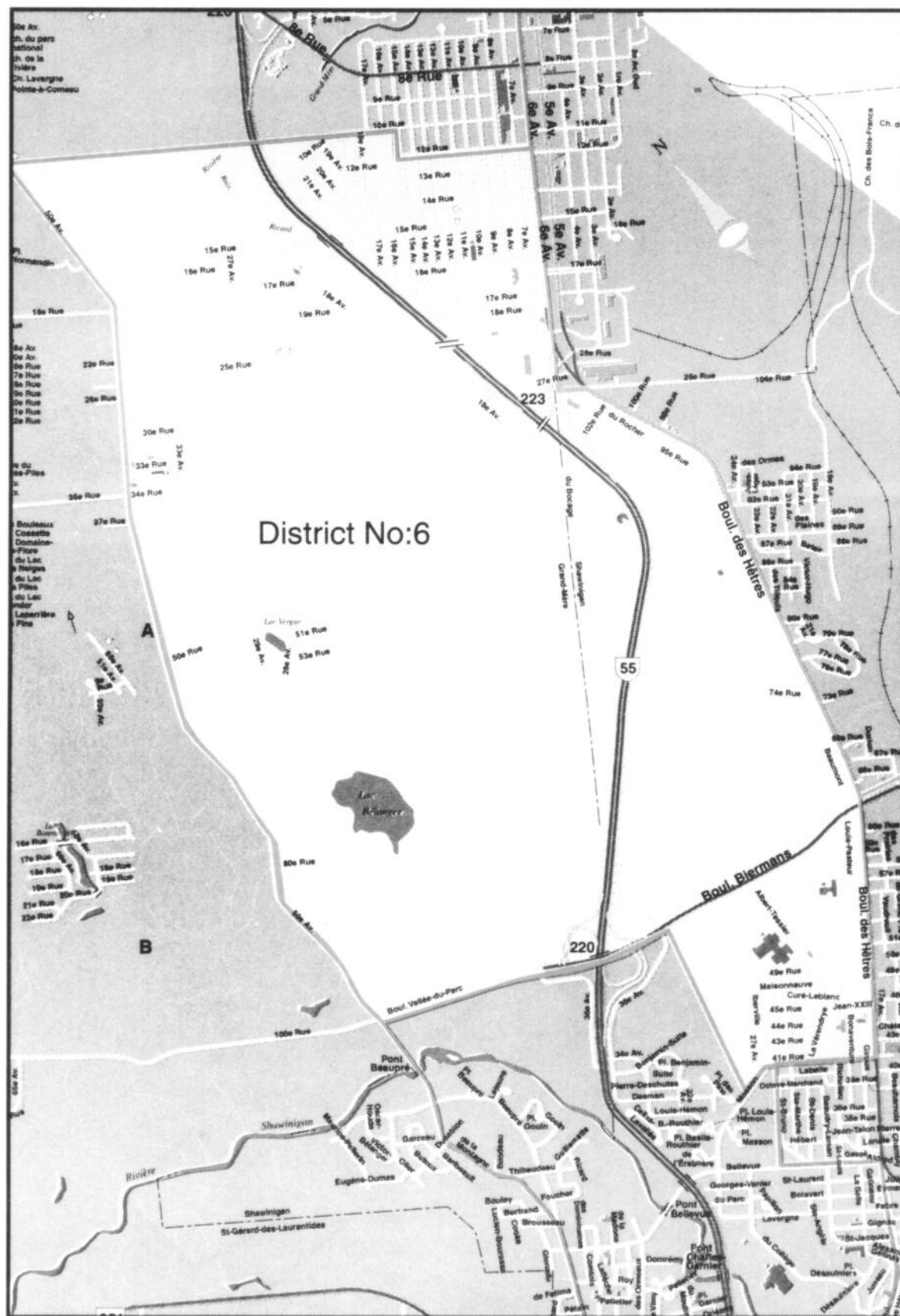
# Une force nouvelle

## District 6



Le Séminaire Ste-Marle

## District 6



**QUELLE  
SERA VOTRE  
ADRESSE?**

Le 1er janvier 2002, votre adresse demeurera la même que celle que vous utilisez aujourd'hui, c'est-à-dire le même numéro de porte, le même numéro de rue, le même nom de ville et le même code postal.

Plus tard, le nouveau conseil de ville décidera de quelle façon les changements seront effectués et vous serez informé(e) en temps et lieu.

# Shawinigan 2002

## *Une force nouvelle*

**Une nouvelle ville  
aux racines plus que  
centenaire**

**Lac-à-la-Tortue  
(1895-2001)**

**Saint-Jean-des-Piles  
(1898-2001)**

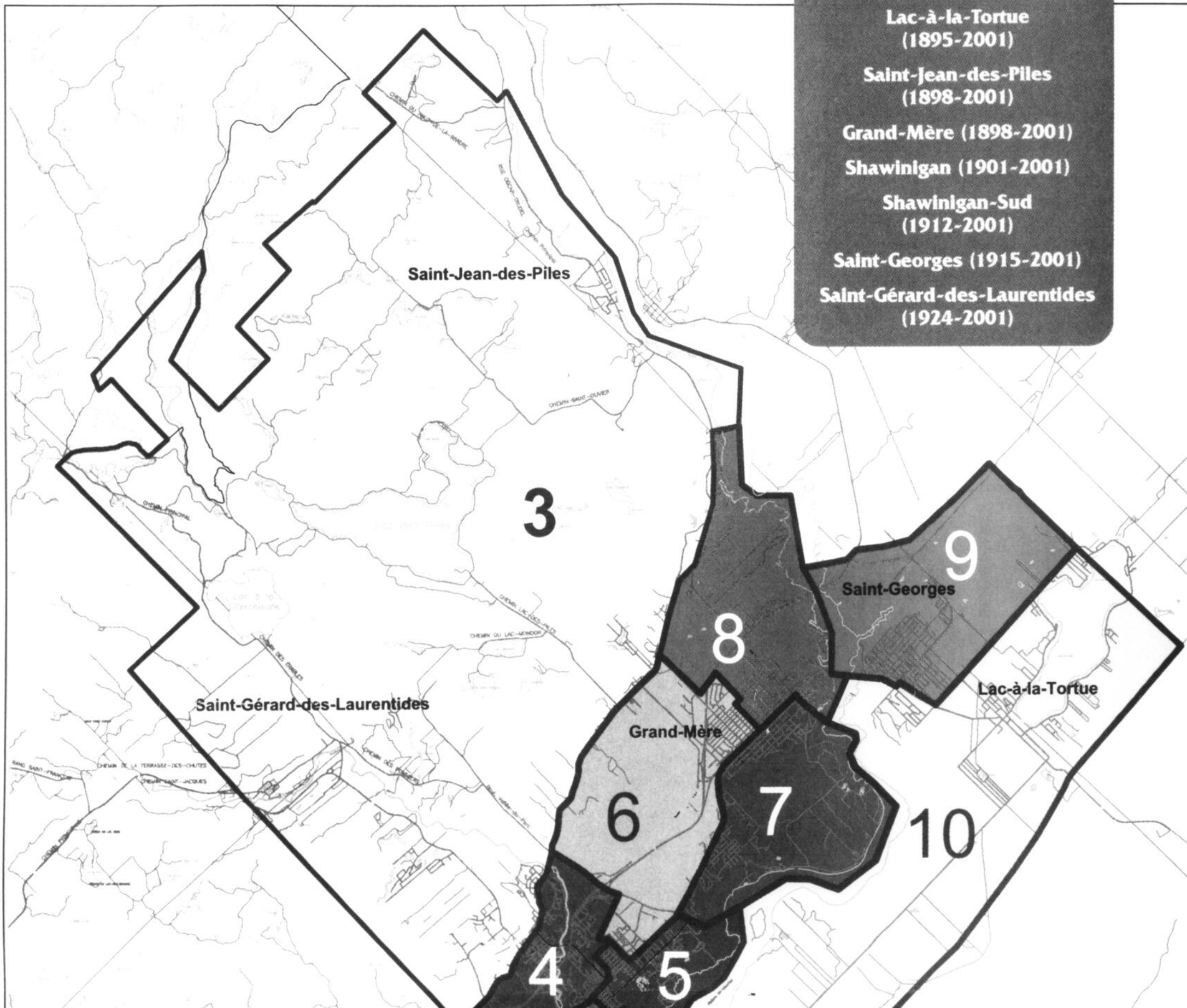
**Grand-Mère (1898-2001)**

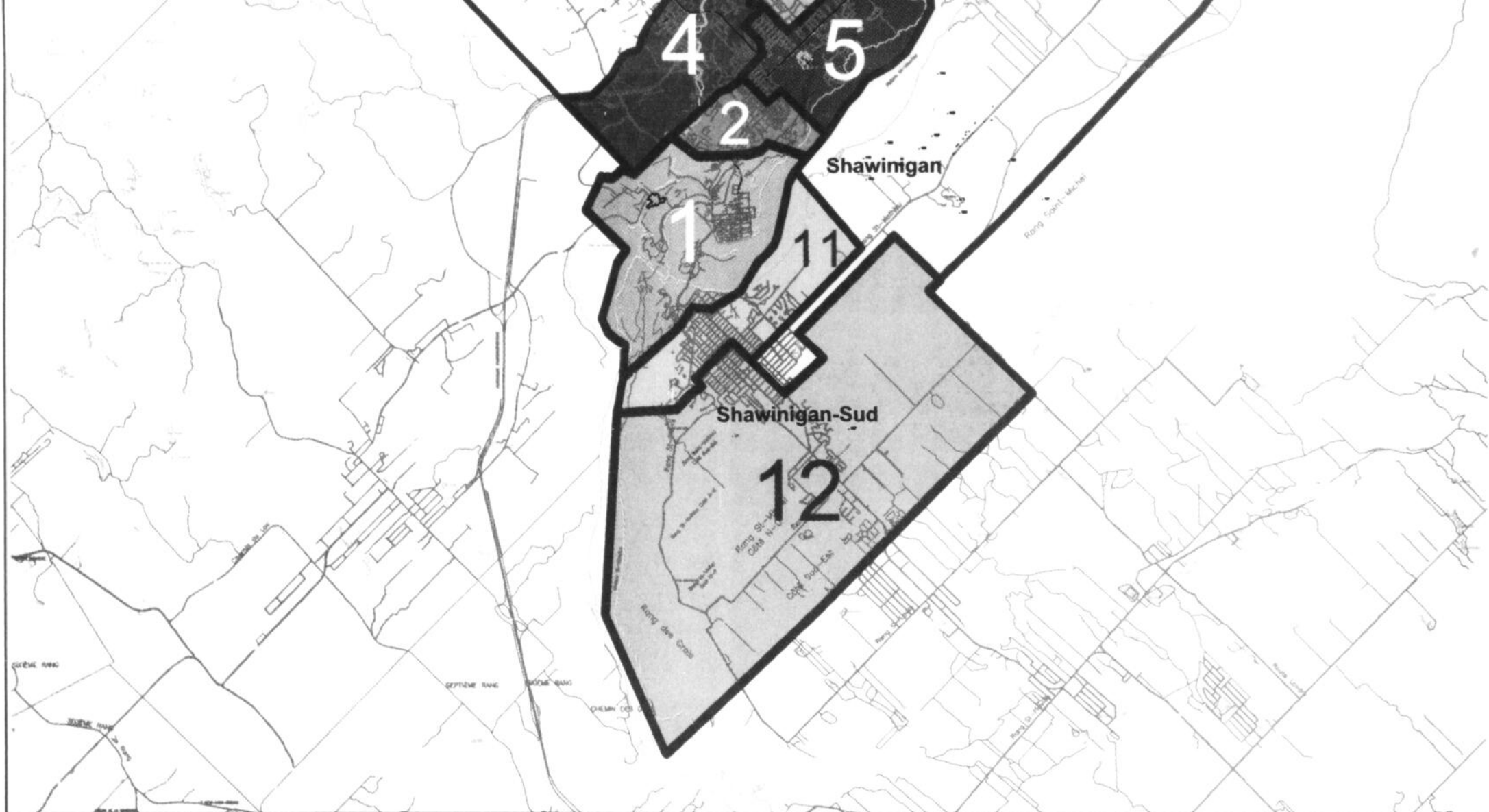
**Shawinigan (1901-2001)**

**Shawinigan-Sud  
(1912-2001)**

**Saint-Georges (1915-2001)**

**Saint-Gérard-des-Laurentides  
(1924-2001)**





# Profil de Shawinigan 2002

**Population : 54 376 citoyens**

**Rang au Québec en 2002 : 14e  
(avant le regroupement : 74e)**

**Superficie : 333.931 KM<sup>2</sup>**

**Districts électoraux : Douze**

**Ressources : Une autoroute, cinq parcs industriels, trois grandes industries, deux complexes hydroélectriques, 155 P.M.E., un grand centre commercial, un collège, trois écoles secondaires publiques, deux écoles secondaires privées, un centre des arts, six bibliothèques, quatre arénas, deux centres de ski, un aéroport, un hydroaéroport, des espaces verts et seize lacs.**

**POURQUOI  
LES  
FUSIONS?**

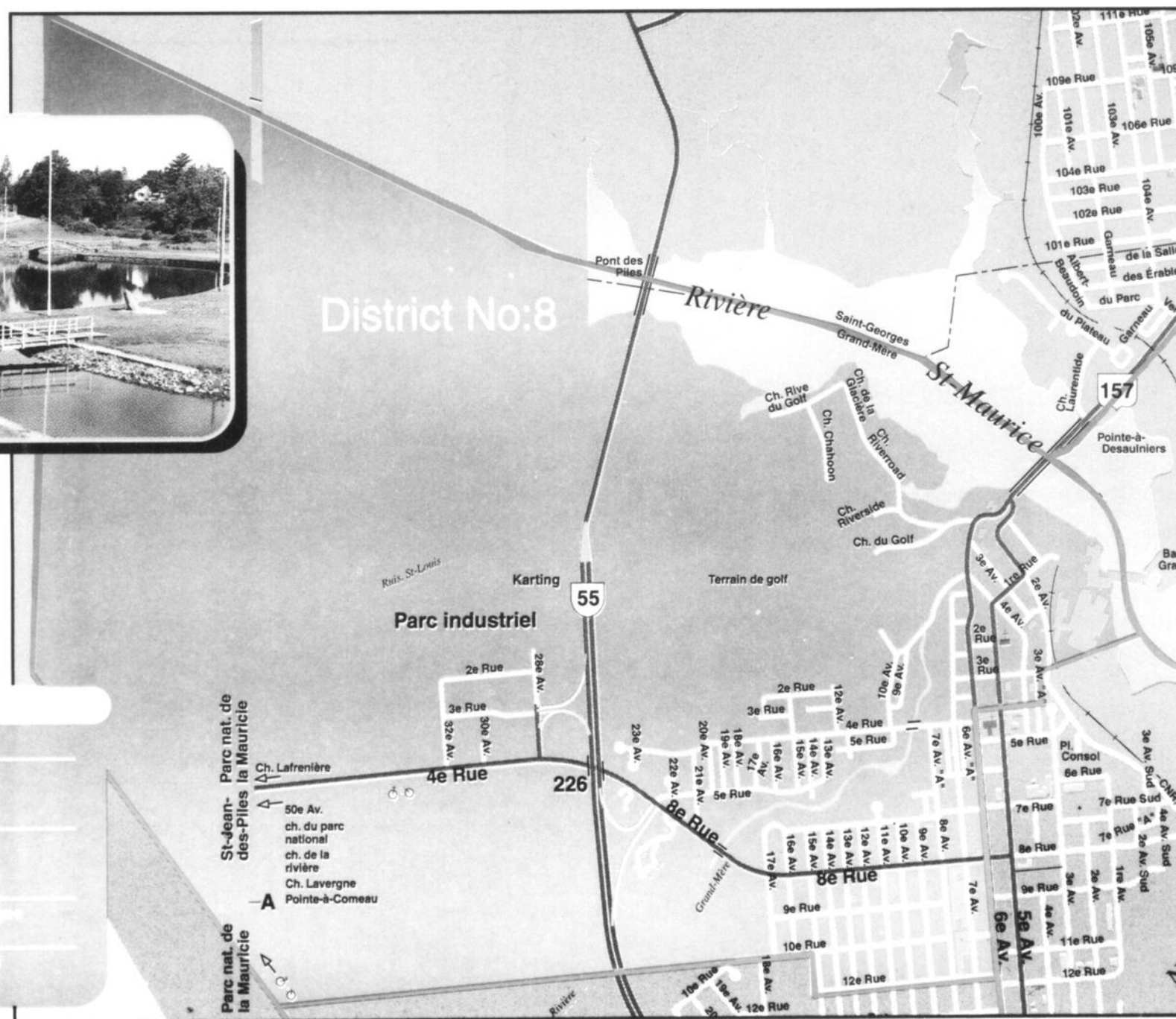
Le livre Blanc de la ministre Louise Harel sur la réorganisation municipale intitulé «Changer les façons de faire pour mieux servir les citoyens» est très clair quant aux objectifs poursuivis. On y parle de la lutte à l'étalement urbain, d'une plus grande équité fiscale, de la réalisation d'économies d'échelles et du développement d'une vision commune du devenir des collectivités.



## District 8



Le Parc de la rivière Grand-Mère.



### District 8

Ouest

10e Rue (640 à 2080)  
12e Rue (681 à 1879)

Est

Rivière St-Maurice  
12e Rue (681 à 1879)

Nord

Ch. Laffrenière

Sud

50e Av.  
ch. du parc national  
ch. de la rivière  
Ch. Lavergne  
Pointe-à-Comeau

**DES  
ADRESSES  
À RETENIR**

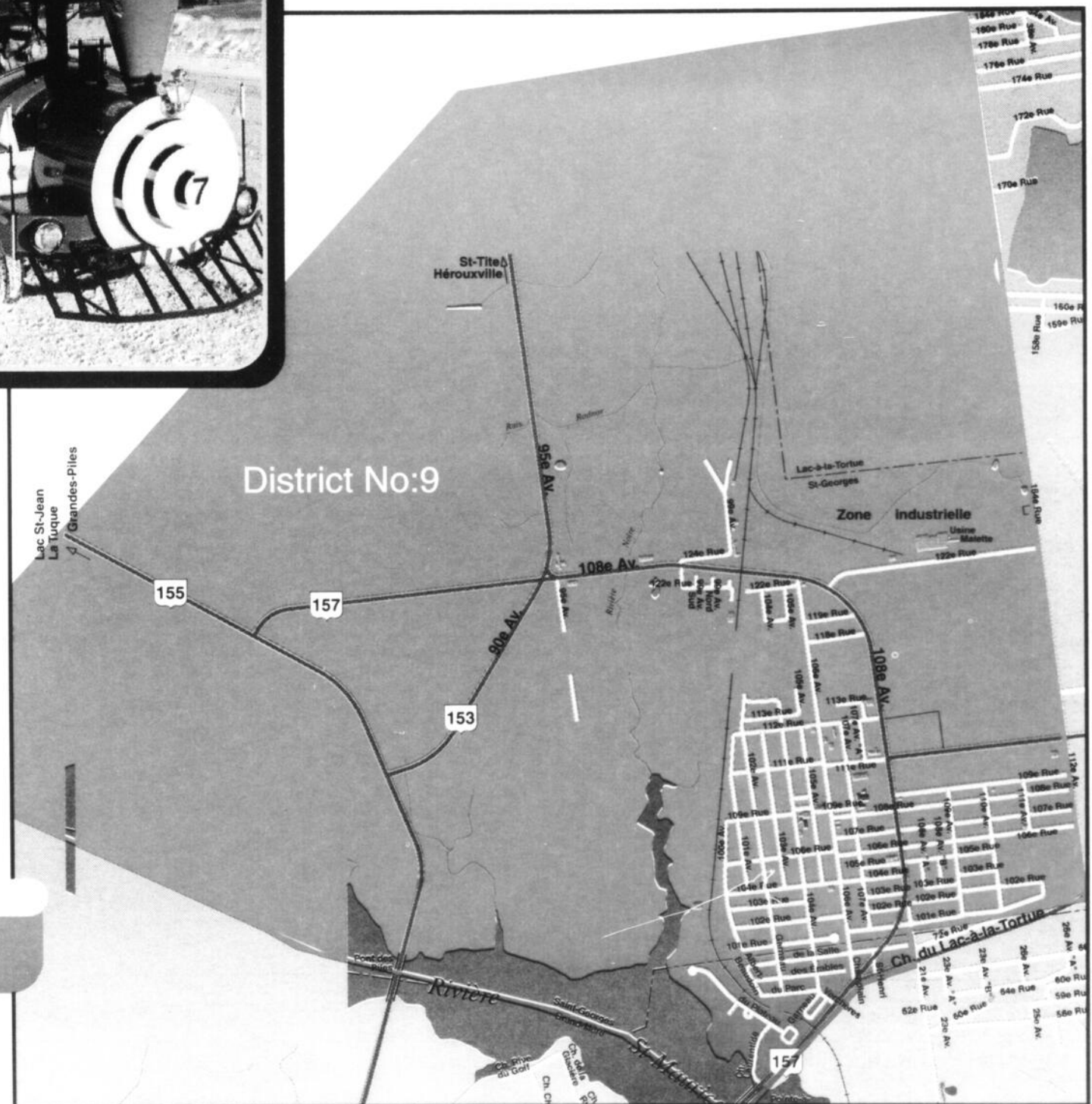
COMITÉ DE TRANSITION DE LA VILLE DE SHAWINIGAN  
444, 5e Rue, 2e étage, local 210  
Shawinigan (Québec)  
G9A 1E6  
Le numéro de téléphone est le 537-4450  
et notre adresse courriel : [Info@transitionshawinigan.org](mailto:Info@transitionshawinigan.org)

BUREAU DU PRÉSIDENT DES ÉLECTIONS  
2783 Avenue Saint-Alexis  
Shawinigan, P.Q., G9N 2Z6  
Téléphone : (819) 539-4661  
Télécopieur : (819) 539-1171  
Courriel : [vshawinigan@qc.alra.com](mailto:vshawinigan@qc.alra.com)



Les Rêves d'Émillen à  
Saint-Georges  
(Photo L'Hebdo / Hugo Lemay)

## District 9



### District 9

- Grand-Mère Est
- St-Georges

### CONTRIBUTION POLITIQUE

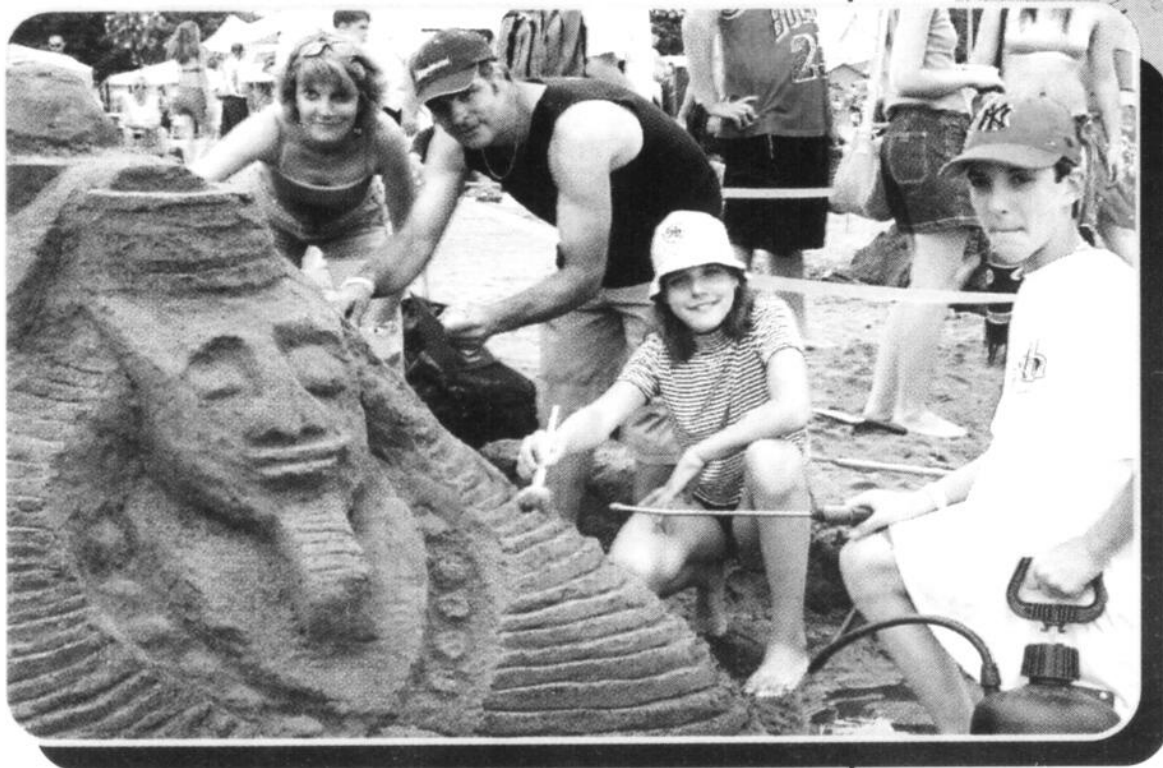
- Seul un électeur est autorisé à contribuer.
- Interdit aux syndicats, compagnies ou associations.
- Maximum 1000\$ par candidat.
- 100\$ et plus : doit être faite avec un chèque, une carte de crédit ou virement de fonds.
- Un reçu est remis pour toute contribution.
- Possibilité d'un crédit d'impôt maximal de 105\$.

Shawinigan 2002

*Une force nouvelle*

## District 10

District 10



Le Festi-Beach à Lac-à-la-Tortue  
(Photo L'Hebdo / Hugo Lemay)

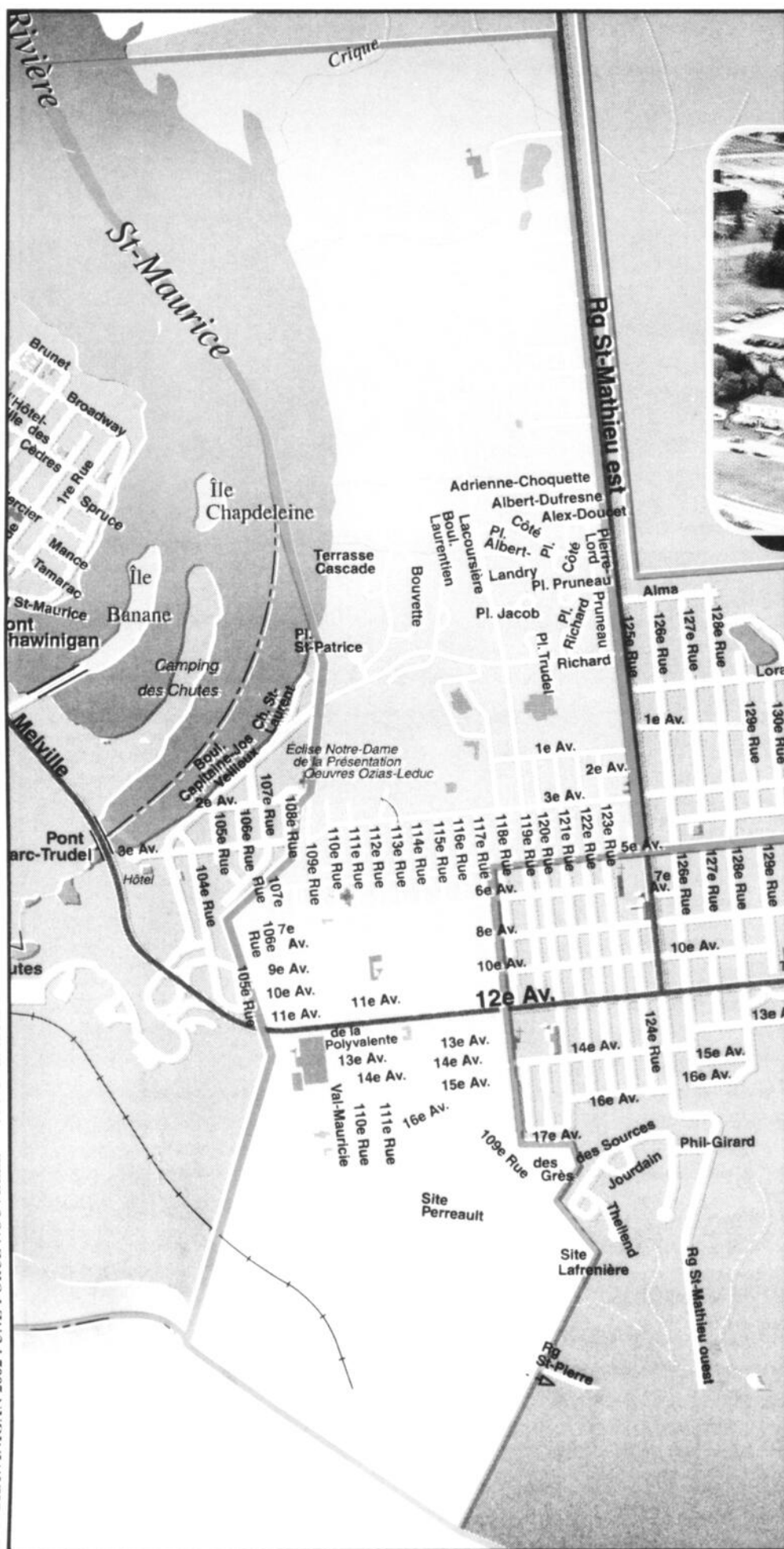
**DÉVOILEMENT  
DU VOTE**

Le dévoilement du vote se fera à compter de 19h le dimanche 25 novembre 2001

**Important à retenir :**

- Vous assurer d'être sur la liste électorale
- Lors du vote, apporter votre carte de rappel et l'une des trois pièces exigées pour votre identification (carte d'assurance maladie, permis de conduire ou passeport canadien).

## District 11



Centre hospitalier du Centre-de-la-Mauricie.  
(Photo L'Hebdo/Hugo Lemay)

### District 11

**Ouest**

Rivière St-Maurice  
5e Avenue (1705 à 2479)

**Est**

Limites de la Ville  
Côté du Lac-à-la-Tortue

**Nord**

Rivière St-Maurice  
106e Rue (720 à 750)  
Tout le haut de la côte

**Sud**

125e Rue/Rang St-Mathieu (non inclus)  
117e Rue (au complet)  
Site Lafrenière jusqu'au  
Rang St-Pierre

**ÉDITEUR**

Michel Matteau

**DIRECTEUR DES VENTES**

Gilles Guay

**DIRECTEUR DE L'INFORMATION**

Bernard Lepage

**RÉDACTION**

Comités de rédaction

- Bureau du président des élections
- Comité de transition de la ville de Shawinigan

**GRAPHISME RÉDACTIONNEL**

Publi-Production

**PHOTOS**

Hugo Lemay  
Bernard Lepage  
Marie Eve Veillette

**IMPRESSION**

T.R. Offset Inc.

2102, avenue Champlain,  
C.P.10

Shawinigan (Québec)  
G9N 6T8

Tél: (819) 537-5111  
Fax: (819) 537-5471

**L'hebdo**

transcontinental

## District 12

### Shawinigan: un toponyme amérindien

C'est l'incorporation de la Shawinigan Water & Power en 1899 qui fixe définitivement la graphie du nom «Shawinigan» même si dès 1816, des documents permettent d'affirmer qu'on l'orthographiait déjà de cette façon.

Ce qui ne fut pas toujours le cas comme vous le constaterez. Tout au cours du XIXe siècle, la façon d'écrire le toponyme a varié selon celui qui s'y appliquait et ils étaient plusieurs. Dans ces cas là, l'originalité était au rendez-vous avec les variations suivantes: «Cha8inigane», «ashawenikam», «Achawénékame», «Assa8inigane», «Sha8nigan», «Chawinigame», «Chawinigane», «Shawenegan», «Chaouenigane», «Chaournigan», «Chaouinigan», «Shawonegan Falls», «Shawana Legan Falls», «Oshawenegan» et «Assawenegan».

De ces variations, c'est celle de «Shawenegan» qui est devenue le plus près de devenir la norme. Dans l'acte de naissance du village de Shawinigan Falls en 1901, on parle notamment du «township de Shewenegan» (sic) et des «hautes eaux de la rivière Shawenegan». Un demi-siècle auparavant, il était aussi coutume de parler de Saint-Boniface de Shawenegan pour évoquer la nouvelle paroisse du même nom.

Cela dit, la nouvelle ville de Shawinigan figurera dans un club sélect. En effet, parmi le millier de toponymes municipaux au Québec, il n'en reste plus qu'une centaine revendiquant encore leurs racines autochtones. Sur ce point, les gens au fait de la question s'entendent généralement pour affirmer que le toponyme Shawinigan, selon la langue attikamek, signifie «portage au sommet de la crête».

(Source: les éléments de cet article sont en majorité extraits d'un texte rédigé par Roland Houde, bibliologue, pour le compte du bulletin de la société historique Héritage Shawinigan.)



«Défrichement en bordure de la rivière Saint-Maurice»  
Cornellus Krieghoff/ 1860.

### District 12

#### Ouest

Rang St-Pierre  
Rivière St-Maurice

#### Est

Limites de la Ville  
Côté Lac-à-la-Tortue et Notre-Dame-du-Mont-Carmel

#### Nord

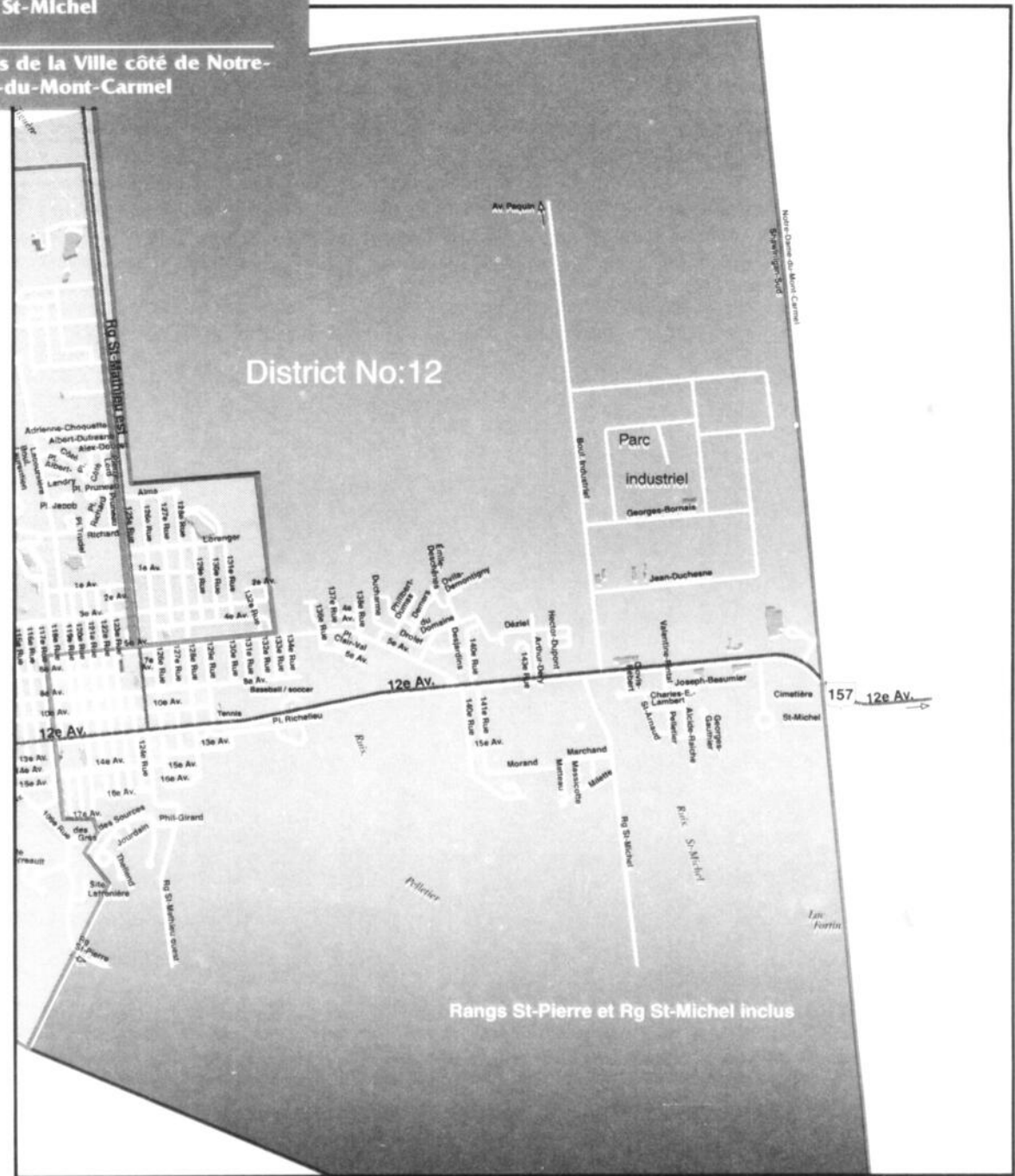
Secteur des Sources  
118e Rue (505 à 1700) à partir du  
Motel St-Michel

#### Sud

Limites de la Ville côté de Notre-Dame-du-Mont-Carmel



Centre fiscal de Shawinigan-Sud



### UNE QUESTION D'ÉQUITÉ FISCALE ET DE VISION COMMUNE

Le territoire de la future ville de Shawinigan représente certainement un tout intégré puisque la population s'y déplace régulièrement, que ce soit pour le travail, les loisirs, par affaires ou tout simplement pour aller visiter un membre de la famille. On se déplace principalement vers le noyau urbain. On y bénéficie de tous les services nécessaires : éducation, santé, commerce, restauration, centre de diffusion de la culture. On apprécie cette proximité de la ville et de la campagne, c'est le meilleur des deux mondes. Mais ceci a aussi l'effet pervers que les villes centrales ont dû payer seules les infrastructures pour rendre ces services accessibles à tous.



Centre des Arts de Shawinigan. (Photo L'Hebdo/Hugo Lemay)

### VISION COMMUNE

Un seul conseil municipal au centre des décisions va permettre de mieux contrôler le développement industriel, résidentiel et agricole et les infrastructures nécessaires à leur implantation. Il s'agit en fait de trouver un juste équilibre entre ces pôles de développement afin d'assurer une plus grande qualité de vie aux citoyens.

Le développement des municipalités actuelles au Centre-de-la-Mauricie exige un effort commun. Des guerres de clochers ont pu freiner un réel essor économique. La grande industrie papetière n'est plus ce qu'elle était en Mauricie et des conditions favorables à la venue d'investisseurs sont nécessaires. On doit pouvoir leur offrir les meilleures raisons de venir s'établir à Shawinigan, que ce soit un parc industriel régional bien équipé, des accès faciles aux grands réseaux routiers ou le support d'un organisme de développement aux ramifications multiples. Des élus qui travaillent ensemble au sein d'un conseil municipal unique dont le but est le développement régional, voilà ce qu'à besoin le grand Shawinigan.

La nouvelle ville de Shawinigan s'est placée au 12e rang des municipalités du Québec. Elle est désormais plus compétitive puisqu'elle fait maintenant partie des grandes municipalités au Québec.



Quelques employés municipaux s'affairant à préparer la machinerie lourde en prévision de la saison hivernale. (Photo L'Hebdo/Hugo Lemay)

### LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Le comité de transition prépare l'organigramme de la nouvelle ville.

Il verra également à nommer les hauts fonctionnaires de la ville (directeur général, trésorier, greffier et directeurs de services) en fonction de cet organigramme.

Le comité devra s'entendre avec les syndicats afin de convenir des règles permettant aux employés syndiqués de s'intégrer dans la nouvelle structure. Un plan d'intégration sera élaboré concernant les employés non syndiqués.

Toute cette opération se déroulera en ayant à l'esprit la sécurité d'emploi prévue à la loi. Aucun employé ne peut être mis à pied ou licencié en raison du regroupement. Tous les fonctionnaires et employés des municipalités conservent leur traitement, leur ancienneté et leurs avantages sociaux. Leurs tâches pourront toutefois être différentes à compter du 1er janvier 2002.

## ELECTIONS MUNICIPALES 2001

### Vote ordinaire

Date: 25 novembre 2001

Heures: 9h à 19h

### Secteur

### District

#### SHAWINIGAN

- Centre communautaire Saint-Bernard .....#1  
252, avenue des Cèdres
- École Saint-Marc .....#2  
1092, Trudel (entrée par la cour arrière)
- École Saint-Charles Garnier .....#3 - #4  
2265, rue Lafèche
- École Saint-Joseph ..... #5  
1452, rue Chateauguay
- Centre des aînés de Shawinigan .....#6 - #7  
4393, rue Bonaventure (entrée par l'arrière)

#### SHAWINIGAN-SUD

- École Saint-Paul .....#10 - #12  
750, 125e rue
- Salle communautaire .....#11  
1605, 117 e rue

#### GRAND-MÈRE

- École de Sainte-Flore ..... #3  
3351, 33e rue
- École Saint-Jean Bosco ..... #6 - #7  
1580, 10e avenue
- École Saint-Paul .....#8  
461, 16e avenue

#### SAINT-GÉRARD-DES-LAURENTIDES

- École Saint-Joseph ..... #3  
1500, rue Principale

#### SAINT-GEORGES

- Salle communautaire .....#9  
650, 106e avenue

#### LAC-À-LA-TORTUE

- Centre communautaire Lupien ..... #10  
1071, 37e avenue

#### SAINT-JEAN-DES-PILES

- Centre municipal ..... #3  
1594, rue Principale

## OÙ ET QUAND ALLER VOTER?

Le dimanche 25 novembre 2001 sera la Journée de l'élection générale.

Les salles de scrutin seront ouvertes de : 9h à 19h

Il est très important de conserver votre carte de rappel et de l'apporter avec vous le jour du vote. En plus de permettre une identification plus rapide, celle-ci vous indiquera également à quelle salle de scrutin vous présenter pour exercer votre droit de vote.

### IL FAUT ÊTRE IDENTIFIÉ POUR VOTER

Pour voter, vous devez établir votre identité en présentant l'un ou l'autre des documents suivants :

1. VOTRE PERMIS DE CONDUIRE DÉLIVRÉ SOUS SUPPORT PLASTIQUE PAR LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC.
2. VOTRE PASSEPORT CANADIEN
3. VOTRE CARTE D'ASSURANCE MALADIE DÉLIVRÉE PAR LA RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC.

Si vous n'avez aucune de ces cartes, il faudra vous présenter à la table de vérification afin d'établir votre identification à l'aide de documents avec photo, noms, date de naissance et adresse.



### VOTE PAR ANTICIPATION

Le dimanche 18 novembre 2001 de midi à 20h

Si vous prévoyez vous absenter ou êtes dans l'impossibilité d'aller voter le jour de l'élection, vous pourrez voter par anticipation.

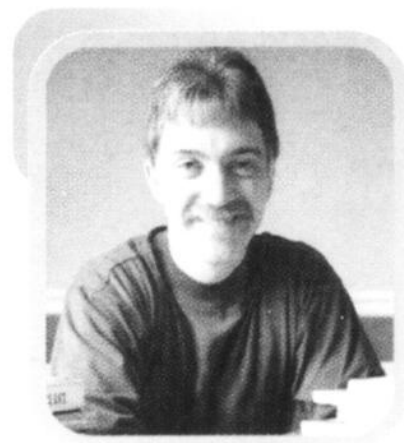
Les adresses des salles de scrutin par anticipation sont les suivantes :

- Districts #1, #2, #3, #4, #5      École Saint-Marc à Shawinigan (1092 rue Trudel) (entrée par la cour arrière)
- Districts #6, #7, #8, #9      École secondaire du Rocher à Grand-Mère (300, 7e rue)
- Districts #10, #11, #12      École secondaire Val-Mauricie à Shawinigan-Sud (1200 rue Val-Mauricie)

Il y a déjà plusieurs décennies que des guerres de clocher divisent certaines municipalités du Centre-de-la-Mauricie. Avec les fusions municipales, il va falloir apprendre à travailler d'une manière concertée et à laisser de côté ces chicanes. Nos dirigeants d'entreprise ont su passer outre ces disputes au fil des ans, sachant pertinemment qu'il était nécessaire d'entretenir des relations d'affaires saines avec les municipalités avoisinantes pour faire progresser leur propre municipalité. Maintenant, c'est au tour de la population à faire un effort. Bien entendu, il lui faudra sans doute un certain temps avant que tous ressentent un véritable sentiment d'appartenance à la nouvelle ville de Shawinigan. Mais je suis convaincu que les prochaines générations apprécieront à leur juste valeur les multiples bienfaits de cette fusion.

- Mario Lachance

**Président de la société historique Appartenance Mauricie**



Il est facile de tisser certains liens avec les autorités locales lorsqu'on habite dans une petite municipalité. Cela est très rassurant pour les citoyens, car ils savent qu'ils peuvent compter sur la présence et la disponibilité de leurs administrateurs. Au Centre-de-la-Mauricie, la population a été habituée à ce type de gestion. C'est donc normal que les fusions municipales inquiètent les citoyens de la nouvelle ville. En effet, le style de gestion qui sera adopté sera inévitablement plus impersonnel ce qui, à mon avis, créera des insatisfactions au sein de la population. Pourtant, il faut faire confiance aux personnes qui se présentent aux postes d'administrateurs de la nouvelle ville pour ajuster le tir: jusqu'à maintenant, leur expérience a prouvé qu'elles étaient compétentes et bien intentionnées. De plus, les gens devront apprendre à s'approprier en tant que concitoyens. C'est sûr qu'au départ, il y aura un certain malaise, mais il faudra que chacun y mette du sien et soit conciliant pour faire de cette nouvelle ville un succès.

- Chanoine Raymond Langevin

**Curé de la paroisse de Sainte-Flore**

La région connaît un essor touristique important depuis plusieurs années. À mon avis, les fusions municipales apporteront encore plus d'énergie à ce niveau. En effet, une fois les forces de chacune des sept municipalités réunies, il sera beaucoup plus facile de développer une unité touristique qui permettra de mettre en valeur l'ensemble des attractions de la région. De plus, je crois qu'une belle synergie peut naître entre tous les intervenants du milieu. Ainsi, des possibilités nouvelles pourront être envisagées et le milieu touristique ne pourra faire autrement que d'évoluer davantage. Après tout, plusieurs têtes valent mieux qu'une...

- Monique Doucet

**Pionnière de l'industrie touristique régionale**



Les fusions municipales faciliteront sans aucun doute les démarches des différents organismes communautaires de la région. Effectivement, ils n'auront qu'une seule porte où frapper pour faire entendre leurs idées et leurs projets. Les fusions leur donneront également une belle opportunité de réunir leurs énergies dans l'atteinte de leur objectif commun: améliorer la qualité de vie des gens du Centre-de-la-Mauricie. Des idées nouvelles surgiront, des plans d'actions communs pour lutter contre la pauvreté ou autres maux de la société seront conçus; bref, la force collective sera encore plus grande. Finalement, le processus de fusion est susceptible d'apporter plusieurs bénéfices mais, pour ce faire, il faudra que la population des sept municipalités fusionnées accepte de travailler ensemble.

- France Cormier

**Directrice générale du Centre d'action bénévole de la région de Shawinigan**

